

Cantons actuelles

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: Group

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **85 (1997)**

Heft 1407-1408

PDF erstellt am: **12.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

«CRIE MOINS FORT, LES VOISINS VONT T'ENTENDRE»

Jusqu'au 6 juillet 1997, vous pouvez appeler le 157 00 00 pour dire la violence, vous renseigner, témoigner. Des personnes compétentes vous répondront dans les trois langues nationales de 10h à 21h.

Berne

Pour briser un tabou

Dans le canton de Berne, les groupes cibles de la campagne nationale contre la violence sont les femmes étrangères, qui bien souvent ne connaissent pas leurs droits, les femmes des régions rurales - où la violence familiale est encore plus fréquemment occultée qu'en milieu urbain -, et les auteurs de violence eux-mêmes.

Pour toucher ces différentes personnes, les manifestations en lien avec la campagne contre la violence envers les femmes vont s'étendre sur toute l'année, «parce qu'on ne peut traiter du thème en un seul jour», observe Marianne Schwander, juriste au Bureau cantonal bernois de l'égalité.

Articulé autour de différents axes, le programme de sensibilisation et d'information a déjà démarré dans les transports publics des villes de Bienne et de Berne avec une campagne d'affichage qui pourrait s'étendre à Thoun. Pour leur part, les Églises réformées bernoises ont versé l'ensemble de la quête réalisée lors des cultes de la Pentecôte aux maisons d'accueil pour femmes battues du canton.

Afin de mieux faire passer le message, le Bureau de l'égalité a également sollicité l'appui de personnalités masculines des milieux de la politique, de l'économie, de l'Église... Des hommes qui ont, pour la plupart, répondu positivement à l'appel et qui afficheront très clairement leur position contre la violence faite aux femmes dans les mois à venir. Ces divers témoignages seront relayés par la presse ou faits en public, lors de conférences.

Enfin, à l'automne, d'autres manifestations sont prévues, tels des spectacles, des projections de films et des ateliers de réflexion.

Nicole Hager Oувray

Genève

Une soirée pour démystifier

«Violence contre les femmes dans le couple: mythes et réalités», tel était le thème de la soirée d'information organisée le 21 mai dernier, à Genève, dans le cadre de la campagne nationale contre la violence conjugale. Coup d'envoi en forme de coup de poing: «Crie moins fort, les voisins vont t'entendre», une lecture-spectacle de témoignages authentiques réalisée par deux comédiennes et un comédien: Michèle Amoudruz, Françoise Chevrot et Gilles Azria. De quoi laisser, en effet, les assistants sans voix pour cause de gorge nouée, avant que les orateurs prennent le relais.

Présentés (et chronométrés avec la souriante rigueur d'un Pivot) par Brigitte Mantilleri, rédactrice en chef du journal que vous avez entre les mains, ils étaient quatre: Lucienne Gillioz, sociologue et Véronique Ducret, psychologue, respectivement responsable et co-auteure d'une Etude sur la violence contre les femmes dans le couple en Suisse (voir *Femmes suisses* de mai dernier); Michèle Gigandet Baytar, travailleuse sociale, coresponsable de Solidarité Femmes; et Daniel Welzer-Lang, socio-anthropologue, auteur de plusieurs ouvrages sur la question, co-fondateur du Centre pour hommes violents de Lyon.

Paroles de femmes, parole d'homme. Chacun, sur le thème qui est plus spécifiquement le sien, a dénoncé les préjugés en kit qui font le lit d'une violence ni rare, ni sectaire, mais en quelque sorte annoncée: en la matière, il n'y a pas de profil type. Non, elle ne reste pas «parce qu'elle aime ça», non, il n'est pas un monstre. Mais particulièrement est ressorti le fait que, contrairement à ce que l'on s'imaginerait trop souvent, cette situation ne procède pas du pur acte individuel, elle est le produit d'une société et de ses rouages dont elle fait partie intégrante. «On a de la peine à identifier la violence, devait relever Daniel Welzer-Lang, car il y a une tolérance sociale envers elle». Banalisée, cette violence pourtant largement répandue

n'est qu'un symptôme de la dominance, dont l'indice a été analysé dans l'Etude helvétique. Elle reste tabou: le sujet dérange puisqu'il implique, précisément, une remise en question des rapports sociaux entre hommes et femmes. Comment sortir de cet engrenage? En l'absence de cause unique, pas de réponse simple: il s'agit ici de s'occuper à la fois des individus et des aspects sociaux. Comme au Canada où le mot d'ordre actuel est: «seuil de tolérance = zéro!», à la société de mettre des moyens à disposition, de montrer aussi qu'il y a des lois et de poser l'interdit très clairement.

Le débat qui a suivi a permis d'ouvrir un dialogue et d'entendre, notamment, les voix de deux femmes confrontées à l'inextricable quotidien d'une violence ordinaire. (mjd)

Neuchâtel/Jura

Lancement d'une campagne

Le 6 mai à 17 heures, le canton du Jura et celui de Neuchâtel lançaient officiellement la campagne sur la violence conjugale à l'Ancien Manège de la Chaux-de-Fonds.

Dans la partie introductive, Pierre Dubois, conseiller d'Etat sortant à Neuchâtel, et Anita Rion, ministre de l'éducation du Jura, ont parlé au nom de leur canton respectif. Se sont également exprimées Martine Kurt, déléguée à la politique de la famille et de l'égalité à Neuchâtel et Karine Marti-Monaco, cheffe du Bureau de la condition féminine du Jura. Puis Samira Ben-Caïd a expliqué le déroulement de ses démarches pour récolter des affiches des quatre coins du monde sur la violence conjugale.

L'exposition est impressionnante de par la diversité et la richesse d'expression sur ce thème commun de lutte contre la violence au sein du couple. L'éventail, très large, passe de la représentation symbolique, du dessin à la photo la plus crue. Les slogans utilisés s'adressent parfois aux femmes, parfois aux hommes et

d'autres fois à tous, dans le but d'une prise de conscience collective.

Accompagnant les affiches, sont exposées des statistiques concernant cette forme de violence dans les différents pays. Les chiffres sont d'autant plus effarants qu'on sait qu'ils représentent uniquement la partie visible de l'iceberg.

Pour la Suisse, les statistiques mentionnées sont tirées de l'étude publiée sous le titre de *Domination et violence envers la femme dans le couple**. On lit notamment que sur un échantillon représentatif de 1500 femmes entre 20 et 60 ans, une femme sur cinq a subi de la violence physique ou sexuelle au sein du couple, deux femmes sur cinq ont subi de la violence psychologique au cours de leur vie.

Pour le cas de Neuchâtel et du Jura, une autre constatation reste à faire dans le cadre de cette campagne: il n'existe pour l'instant pas encore de structure d'hébergement adéquate pour les femmes battues. Ce qu'on trouve déjà ce sont des endroits pour des dépannages provisoires et un centre de consultations (LAVI). Prochainement les choses devraient évoluer positivement dans le canton de Neuchâtel. En ce qui concerne le Jura une résolution avait été prise en octobre 1996 par 150 Jurassiennes qui comprend diverses mesures d'aide aux victimes et aux agresseurs mais pas réellement de lieux suffisamment sécurisants et prévus spécifiquement pour permettre à ces femmes de se reconstruire.

Corinne Doret

*Lucienne Gillioz, Jacqueline de Puy, Véronique Ducret:

Domination et violence envers la femme dans le couple, Payot, 1997.

Le dossier du numéro d'avril 1997 de *Questions au féminin* est consacré à la violence conjugale. Vous pouvez l'obtenir auprès de la Commission pour les questions féminines, Eigerplatz 5, 3003 Berne, Tél. 031/322 92 75/76.

BRÈVES

BERNE-BIENNE

Plus de résidentes

Quelques 58 femmes et 59 enfants ont trouvé refuge en 1996 auprès de la maison d'accueil de Solidarité Femmes à Bienne. Ceci représente une augmentation de plus de 50% par rapport à l'année précédente. Mais le refuge biennois a enregistré l'an dernier 2822 nuitées, soit 510 de moins que l'année précédente. A ce propos, Claire Magnin explique: «Le marché du logement s'est détendu. Les femmes que nous hébergeons trouvent donc plus rapidement un appartement où s'installer si elles le désirent. Il y a aussi le monde du travail qui, plus implacable, exige une reprise de l'emploi immédiate au risque, sinon, de se faire licencier.»

Bien que durant certains mois la maison n'ait pas été entièrement occupée, l'institution a dû refuser l'hébergement à des victimes de violence familiale à 46 reprises en raison du manque de place. «En de pareilles circons-

tances, précise Claire Magnin, nous orientons la personne sur d'autres maisons d'accueil ou alors nous l'adressons à des institutions biennoises qui travaillent, entre autres, dans le même domaine que nous.»

Outre l'accueil, les responsables de la maison pour femmes ont dispensé des conseils et répondu à des appels téléphoniques. Solidarité Femmes a dû cependant renoncer, depuis avril 1996, à donner des consultations ambulatoires, la surcharge de l'équipe étant devenue intolérable. «La forte diminution de la durée moyenne des séjours nous a permis de faire face à la hausse du nombre de femmes et d'enfants hébergés. Mais, parallèlement, l'arrivée d'une victime de violence familiale intensifie nos tâches. Chaque départ entraîne également un surcroît de travail, relève une membre de l'équipe. Dans de telles circonstances, il nous est devenu impossible de nous occuper à la fois de la maison d'accueil et du centre de consultation de la rue de la Gare.» Un centre dont la fermeture n'est que provisoire, les responsables de Solidarité Femmes région biennoise attendant une augmentation du nombre de postes pour étendre

l'offre de leurs prestations et ainsi remplir leur mandat de centre de consultation cantonal LAVI (Loi sur l'aide aux victimes d'infraction).

Nicole Hager Oeuvray

Nouveau lieu de rencontre pour les parents

Beau cadeau pour toutes les mamans de la région biennoise: la veille de leur fête, le samedi 10 mai, le Centre-mères a été inauguré. Après des mois de travail, l'association des mères de Bienne, forte de 80 membres, a donc gagné son pari: créer un lieu de rencontre doté d'une garderie, d'une salle de jeux et d'une cafétéria. Installé au centre de la métropole seelandaise, la nouvelle institution permet aux mères, mais aussi aux pères, accompagnés de leurs bambins de boire un café, discuter et s'informer. Le Centre-mères n'entend pas simplement faire office de garderie d'enfants. «Nous voulons proposer aux parents un lieu où ils peuvent partager leurs expériences, précise Anita Baschung, membre du comité de l'association. Et nous espérons bien que ces échanges aillent au-delà des simples questions éducatives. L'idée est de susciter une certaine émulation. Nous voulons en fait offrir un endroit où les parents peuvent être actifs sans pour autant se séparer de leurs enfants, où les femmes au foyer peuvent améliorer leurs connaissances spécifiques et leurs qualifications professionnelles par le biais de cours ou de réunions organisés sur l'initiative de l'un ou l'autre de nos membres.»

Actuellement, le Centre-mères n'est ouvert que le mardi matin et le jeudi après-midi et il ne fonctionne que grâce au bénévolat d'une dizaine de femmes. A terme, les responsables de l'institution espèrent obtenir le soutien financier de la municipalité biennoise et des Eglises. «Nos seules ressources financières se limitent aux cotisations de nos membres et à quelques dons. Si nous n'obtenons aucun subside, nous devons revoir nos prestations à la baisse, relève encore Anita Baschung. Mais il est hors de question de renoncer à ce centre qui répond à un véritable besoin comme en témoignent sa fréquentation et le nombre de nos membres, recrutés très aisément.»

(nho)

Centre-mères,
rue Neuve 9,
ouvert le mardi de
9 h à 11 h et le

jeudi de 14 h à 17 h.

Pour tout renseignement:
tél. 032 322 23 21.

Fribourg

Le classeur des familles fait un tabac

Les Fribourgeois s'arrachent le nouveau classeur des familles. Un mois à peine après sa parution, le stock avait déjà diminué de moitié.

Le classeur des familles devient un «must» dans beaucoup de familles fribourgeoises. 500 personnes ou institutions l'ont déjà commandé. Le Bureau cantonal de l'égalité et de la famille signe là presque un succès de librairie. «Opération réussie, se réjouit Kathrin Karlen Moussa, déléguée à l'égalité. Nous songeons déjà à la mise à jour!»

Le classeur des familles qu'est-ce que c'est? Un lourd, gris et poussiéreux classeur fédéral? Tout au contraire, l'information, même si elle est juridique ou sociale, se pare ici d'un graphisme moderne et coloré: petit format, figures géométriques jaunes et vertes qui servent de points de repères, poids ne dépassant pas le kilo.

Voilà pour l'habit. Le contenu répond tout autant aux exigences d'une bonne facture. En dix chapitres, le classeur fait le tour de toutes les règles juridiques fédérales et cantonales dans le domaine de la famille et donne toutes sortes d'informations sociales.

Le classeur commence, comme la vie, par la rencontre entre l'homme et la femme et précise les normes juridiques qui régissent le «vivre ensemble», titre du premier chapitre. Suit, «la sexualité, la santé, la planification familiale». Puis, la femme et l'homme deviennent «père et mère». L'enfant grandit et a besoin d'une «éducation et d'une formation».

Le couple traverse une crise. Le chapitre suivant traite des «difficultés, séparation, divorce». Les «violences» constituent également un thème en soi. Comment parler des abus sexuels à un enfant? Quand y a-t-il harcèlement sexuel? Le classeur dispense conseils, adresses et dit tout sur les droits des victimes. Le travail et son pendant le chômage viennent ensuite et toute la problématique des assurances, les impôts, le budget, les contrats le logement. Aucun élément de la vie de famille n'est oublié dans ces 10 chapitres.

Enfin, *last but not least*, le clas-

La Faculté des sciences de l'Université de Lausanne met au concours deux postes professoraux

Dans le domaine de la physique des particules et des hautes énergies. Dans le cadre des enseignements dispensés par la section de physique, les candidats devront participer aux différents cycles de formation des étudiants et autres activités de l'Université. En matière de recherche, les candidats participeront aux activités du

CERN dans le cadre de l'expérience LHC-B. Entrée en fonction prévue pour le 1^{er} septembre 1998; enseignements dispensés en français.

A. Un poste de professeur ordinaire

Le professeur ordinaire assume pour la totalité de son activité la responsabilité de l'enseignement et des recherches dans une discipline. Il assume les tâches de gestion et d'organisation qui y sont liées.

B. Un poste de professeur associé

Le professeur associé est responsable de l'enseignement et de la recherche qui lui sont confiés dans le cadre d'une discipline; il participe aux tâches de gestion ou d'organisation qui y sont liées.

Les candidats retenus seront invités à établir et à présenter un projet commun qu'ils proposent de conduire au sein de l'Institut de physique nucléaire.

Les candidats sont invités à déposer leur dossier (C.V., liste de publications mentionnant les cinq plus importantes, description des projets futurs et expériences pédagogiques) en indiquant le poste (A ou B) auquel ils s'adressent, **avant le 15 août 1997** auprès de l'Université de Lausanne/Décanat Faculté des Sciences/Collège propédeutique, 1015 Lausanne, Suisse.

Des informations sur la Faculté et en particulier sur la Section de physique peuvent être obtenues à l'adresse <http://www.unil.ch/sc>. Cahier des charges et renseignements supplémentaires auprès du Prof. Gervais Chapuis / tél. + 41 21 692 37 71/70/ Email: gervais.chapuis@ic.unil.ch

Soucieuse de promouvoir l'accès des femmes à la carrière académique, l'Université encourage les candidatures féminines.



seur des familles fournit une foison d'adresses. D'une utilisation simple, avec des renvois aux adresses utiles à chaque paragraphe, le classeur ne pouvait que faire la conquête du public fribourgeois, tant francophone que germanophone, puisque le classeur a été publié dans les deux langues. Il peut être commandé au Bureau de l'égalité et de la famille pour le prix de 35 francs.

«De nombreux acheteurs sont des particuliers et de petites communes, relève Kathrin Karlen Moussa. Il est nécessaire que l'utilisation du classeur soit décentralisée afin de toucher un maximum de personnes et pas seulement des institutions, services sociaux ou cabinets médicaux».

Le Bureau de l'égalité et de la famille est satisfait du succès remporté par cette publication, qui a coûté 50.000 francs, un quart du budget annuel du BFEF et qui a valu un investissement de temps considérable. «Ce succès démontre que le classeur correspondait à un besoin. Il n'y avait rien de comparable jusqu'ici», conclut la déléguée fribourgeoise à l'égalité et à la famille.

Annette Wicht

Des lauriers pour le Bureau

Le Conseil d'Etat n'en est pas encore à tresser des couronnes au Bureau fribourgeois de l'égalité et de la famille (BFEF). Ce serait suspect! Cependant, dans une lettre aux députés au Grand Conseil, le gouvernement fribourgeois se dit très satisfait du travail du BFEF. «Au cours de ces trois dernières années, le Conseil d'Etat a eu maintes occasions d'apprécier la valeur et la qualité des activités et des réalisations du Bureau et de la Commission», écrit le Conseil d'Etat.

A deux ans de l'échéance du décret garantissant l'existence du Bureau de l'égalité, ces déclarations officielles sont encourageantes. Ceci dit, le Conseil d'Etat ne prend pas d'engagement quant au maintien du BFEF au-delà des cinq ans prévus au départ. La décision reviendra, en dernier ressort, au législatif.

L'occasion de cette lettre gouvernementale est liée au rapport intermédiaire du Bureau de l'égalité. En trois ans, les deux déléguées fribourgeoises, Kathrin Karlen Moussa et Marianne Meyer, ainsi que la Commission politique consulta-

tive qui leur est associée, n'ont pas chômé. Le classeur des familles (voir ci-dessus) constitue la réalisation la plus importante jusqu'à présent, que ce soit en heures de travail ou en finances. Mais la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance a également fortement occupé le BFEF, engagement qui a abouti à l'adoption d'une loi, même si elle est minimale, qui demande aux communes de veiller à l'ouverture des structures nécessaires.

Les Fribourgeoises ont également beaucoup travaillé à une meilleure représentation des femmes dans la vie politique. Avec la création d'un registre

des femmes, inconnu jusqu'ici en Suisse romande. Ce registre répertorie les femmes intéressées à participer au travail des commissions cantonales, il est à la disposition de toutes les instances politiques. De nombreuses femmes s'y sont inscrites.

Enumérer la liste des réalisations du Bureau et de la Commission cantonale serait fastidieux. Les deux déléguées ont d'ores et déjà réussi une part de leur pari. Elles entretiennent de bonnes relations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'administration. Ce qui sera essentiel dans deux ans, lorsqu'il s'agira de renouveler leur mandat. (aw)

ÉCOLE POLYTECHNIQUE FÉDÉRALE DE LAUSANNE

L'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) met au concours un poste de

PROFESSEUR/E EN STRUCTURES au Département d'architecture

En tant qu'ingénieur/e, le/la futur/e professeur/e aura une importante responsabilité dans l'enseignement de la conception et de la mise en œuvre des structures du bâtiment et leur intégration dans une approche architecturale large.

Il/elle devra en particulier:

- s'engager, par une approche interdisciplinaire, dans les projets d'architecture et les unités d'enseignement;
- animer et conduire une équipe permanente de collaborateurs et s'impliquer dans la gestion de l'Institut de technique du bâtiment (ITB) auquel il/elle sera rattaché/e;
- assumer la responsabilité de l'enseignement des structures au sein du Département d'architecture;
- dispenser un enseignement de 1^{er} et 2^{ème} cycles: cours, séminaires, exercices, suivi des travaux de semestre, de diplômes et de thèses de doctorat.

Titulaire d'un diplôme universitaire d'ingénieur/e civil/e, le/la futur/e professeur/e devra posséder une solide formation pratique et faire preuve d'une large expérience professionnelle, marquée par des contributions importantes et innovatrices dans plusieurs domaines de la construction, en particulier dans le secteur du bâtiment. Il/elle devra avoir une aptitude marquée pour conduire des projets, dans un contexte pluridisciplinaire. Il/elle devra avoir des capacités avancées autant sur le plan de la conception des structures que sur celui de leur mise en œuvre. La capacité et le talent pour former et guider des étudiants et les jeunes chercheurs sont indispensables.

Délai d'inscription: 20 août 1997.

Entrée en fonction: à convenir.

Les candidatures féminines sont particulièrement bienvenues. Les personnes intéressées voudront bien demander, le dossier relatif à ce poste par écrit à:

**Présidence de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne,
CE-Ecublens, CH 1015 Lausanne, Suisse, fax +41.21.693.70.84**



ÉCOLE POLYTECHNIQUE FÉDÉRALE DE LAUSANNE

L'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) met au concours quatre postes de

MAÎTRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE (MER) en:

1. RECHERCHE OPÉRATIONNELLE au Département de mathématiques

Le/la titulaire aura pour domaine d'activité la recherche opérationnelle dans toutes ses composantes, à savoir la modélisation, la simulation et l'optimisation. Il/elle sera rattaché/e à une chaire du groupe de recherche opérationnelle du Département de mathématiques.

2. NANOPHYSIQUE au Département de physique

Le/la titulaire devra proposer et réaliser des projets de recherche de très haut niveau en nanophysique, se concentrant en particulier sur la spectroscopie au moyen de la microscopie à effet tunnel avec haute résolution spatiale et temporelle, pouvant créer une synergie avec les travaux actuels de l'Institut de physique expérimentale. Il/elle devra posséder une excellente connaissance de la physique des surfaces et de la microscopie à effet tunnel. Une expérience dans le domaine des surfaces nanostructurées serait un avantage.

3. GÉNIE DE LA RÉACTION CHIMIQUE au Département de chimie

Le/la titulaire devra développer un programme de recherche de très haut niveau dans le domaine du génie de la réaction catalytique hétérogène et du développement de procédés basés sur des microsystèmes. Une excellente expérience industrielle est un avantage.

4. CHIMIE PHYSIQUE au Département de chimie

Le/la titulaire devra développer un programme de recherche de très haut niveau. Il/elle proposera et développera des activités dans le domaine «Spectroscopie et dynamique moléculaire ultrarapides».

Pour les quatre postes:

Les activités respectives s'intégreront dans celles du Département concerné, en collaboration avec d'autres unités de l'EPFL ainsi que d'institutions universitaires et industrielles sur le plan national et international. Les candidats/tes reconnus/es sur le plan international, doivent faire preuve d'une expérience de recherche originale, créative et de très haut niveau. Des aptitudes pour l'enseignement à tous les niveaux sont indispensables. Ils/elles seront appelés/es à suivre des projets d'étudiants, des travaux de diplôme et de thèse; en outre, ils/elles devront posséder une aptitude confirmée dans la conduite et la gestion de projets. Les candidatures des personnes correspondant aux exigences du programme «relève» de la Confédération suisse sont également encouragées.

Délai d'inscription: 15 août 1997.

Entrée en fonction: à convenir.

Les candidatures féminines sont particulièrement bienvenues. Les personnes intéressées voudront bien demander par écrit, le dossier relatif à ce poste à:

**Présidence de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne,
CE-Ecublens, CH 1015 Lausanne, Suisse.**